

LA REMUNERATION DE L'OFFICE NOTARIAL TARIFICATION 2025

Pour certains actes, la rémunération de l'Office Notarial est prévue par arrêté ministériel et correspond à une activité dite réglementée. En dehors de l'activité réglementée, les tarifs indiqués ci-après correspondent aux prestations effectuées par l'Office Notarial. Ces prestations sont rémunérées par un honoraire fixé par avance, et à cet honoraire s'ajoute la TVA au taux en vigueur, et également, selon les cas des débours (somme versée par l'Etude pour votre compte et en votre nom). La perception des honoraires du « secteur libre » est encadrée par les dispositions de l'article L 444-1 alinéa 3 du code du commerce.

PRESTATIONS TARIFÉES PAR EMOLUMENT POUR LES ACTES RELATIFS AU DROIT DE LA FAMILLE

(Tableau 5 annexé à l'article R444-3 du Code du commerce)

Donation entre époux (au dernier des vivants)	351.06 € TTC
Contrat de mariage (sans apport) selon nbr de p.	278.15 € TTC
Pacs	273.20 € TTC
Consentement à adoption + attestation non contestation	365,32 € TTC
Notoriété successorale	Entre 250 € et 500 €

HONORAIRES CONCERNANT LES CONSULTATIONS

Consultation juridique générale (par heure)	96.00 € TTC
---	-------------

PRESTATIONS TARIFÉES PAR HONORAIRES - Article L 444-1 Alinéa 3 du Code de Commerce

DIVERS	
Analyse, rédaction et rendez vous de promesse de vente (Non compris le droit de 125 € d'enregistrement)	360.00 € TTC
Procurat ion sous seing privé en ce non compris le cout DocuSign d'une procurat ion signée numériquement	60.00 € TTC
Certification matérielle de signature	24.00€ TTC
Etablissement de copie conforme (jusqu' 10 pages puis 0.50 € ttc par page	18.00€ TTC
TESTAMENT	
Testament olographe (2 RDV et dépôt au fichier des dispositions de dernières volontés)	251.48€ TTC
DROIT COMMERCIAL	
Création de société	
Création de Société civile (ce tarif comprend les frais d'annonce légales et greffe et sans apport immobilier)	3.000.00 € TTC
Fonds de commerce/artisanal	
Cession de fonds de commerce (hors formalités et taxes	5%HT du prix de cession avec un min. de 3.000.00€ HT
Mission de séquestre	1% du montant
Gestion des oppositions et paiement	150 € H.T./ opposition
DROIT DE LA FAMILLE NON TARIFE	
Déclaration d'option du conjoint survivant (ce tarif ne comprend pas la taxe d'enregistrement de 125 €)	360.00 € TTC

Liste des prestations complémentaires
Constitution dossier Acquéreur (vente immobilière)

Consultation préparatoire	120.00 € TTC
Analyse, rédaction et rendez-vous de promesse de vente (Non compris le droit fixe d'enregistrement de 125 €)	360.00 € TTC
Etablissement d'un modèle de procès-verbal d'assemblée des associés d'une société civile immobilière pour intervenir à un acte notarié (par PV)	60.00€ TTC
Demande d'actes notariés du type : titre de propriété/ état descriptif de division de copropriété/état descriptif de division volumétrique/cahier des charges d'un lotissement/statuts d'une ASL/AFUL/ tous modificatifs à ces actes/plans des lots cédés annexés à l'état descriptif de division (dans la limite de l'obtention de 5 actes)	36.00 € TTC
Toutes démarches aux fonds d'établissement d'un congé pour vendre	96.00 € TTC
Commande de pièces de construction de type : arrêté de Permis de construire, déclaration de travaux...si déplacement en mairie ou archives en Ile de France	180.00 € TTC
Rédaction d'une résolution simple à mettre à l'ordre du jour d'une assemblée générale de copropriétaires (hors résolution relative à la modification d'un Etat descriptif de division)	96.00 € TTC
Instructions de déblocage des prêts sous seing privés transmises directement au Banque hors prêt hypothécaire	35.00 € TTC

POLITIQUE DE REMISE

La loi n°2015-990 du 9 août 2015, le décret n° 2016-230 du 26 Février 2016 et l'arrêté du 26 février 2016 fixent les tarifs réglementés des notaires.

Depuis le 1er mai 2016, un Office notarial peut octroyer à sa clientèle une remise de ses émoluments plafonnée à 10% au-delà d'une certaine tranche d'assiette.

Politique de remise :

Vente : base supérieure à 2.500.000 €	10% (remise maximale autorisée par la loi)
Donation : Base supérieure à 2.500.000 €	10% (remise maximale autorisée par la loi)
Partages : Base supérieure à 2.500.000 €	10% (remise maximale autorisée par la loi)
Prêt authentique : Base supérieure à 2.500.000 €	10% (remise maximale autorisée par la loi)
Prêt professionnel : Base supérieure à 2.500.000 €	10% (remise maximale autorisée par la loi)
Mainlevée : Base supérieure à 2.500.000 €.	10% (remise maximale autorisée par la loi)

Cette remise peut aller jusqu'à 40% pour certains actes limitativement énumérés, et portant sur des biens et droits d'une valeur supérieure à 10.000.000 Euros

DEMANDE DE DEVIS

Le site internet du Conseil Supérieur du Notariat propose un simulateur permettant le calcul des frais d'acquisition d'un bien immobilier à l'adresse suivante : <https://www.immobilier.notaires.fr/fr/frais-de-notaire>.

Vous y trouverez aussi d'autres simulateurs et des fiches pratiques pour répondre à toutes vos questions concernant le tarif des Notaires.

L'Etude de Me MIARA reste à votre disposition pour toute demande de devis par téléphone (01.64.48.00.14) et mail à l'adresse suivante : etude.miara@notaires.fr

TARIFS :

Les tarifs ci-dessous correspondent aux prestations effectuées par l'office notarial en dehors de l'activité réglementée- Ces prestations sont rémunérées par un honoraire fixé par avance- à cet honoraire s'ajoute la TVA au taux en vigueur et également, selon le cas des débours (sommes versées par l'office, pour votre compte) peuvent s'ajouter des droits(impôts taxes...)- Pour connaître le coût d'une opération entrant dans le secteur réglementé (vente, donation, prêt, mainlevée...) demandez une estimation de la provision à verser.

La perception des honoraires du secteur libre est encadrée par les dispositions de l'article L 444-1 alinéa 3 du Code du Commerce in fine : « ... Les professionnels concernés concluent par écrit avec leur client une convention d'honoraires, qui précise, notamment, le montant ou le mode de détermination des honoraires couvrant les diligences prévisibles, ainsi que les divers frais et débours envisagés. »

Un devis vous sera fourni, il sera suivi d'une lettre de mission que vous donnerez à l'office et d'une facture- un reçu des sommes versées sera établi.

PROVISION :

A l'ouverture de tout dossier il vous sera demandé de verser une provision à valoir sur les frais, droits, débours, émoluments et honoraires. Au cas général cette provision est de 350,00 euros.

Objet

Débours (sommes à payer pour votre compte)

Honoraires Hors Taxe

T.V.A.(20%)

Prix Toutes Taxes Comprises(T.T.C.)

Consultation

Consultation en vue l'établissement d'un acte

0€

0€ 0€

0€

Consultation générale ne donnant pas lieu à la rédaction d'un acte ou d'une réponse écrite

0€

200€/heure

40€ 240€/heure

Consultation générale nécessitant une réponse écrite (délai 10 jours)

0€

300€

60€ 360€

Consultation complexe nécessitant une réponse écrite (délai 3 semaines)

0€

420€

84€ 504€

Création de sociétés

Statuts de SCI par acte authentique (formalités incluses)* 250€ 625€
125€ 1000€

Statuts de SARL par acte authentique (formalités incluses) 250€ 625€
125€ 1000€

Statuts de SAS par acte authentique (formalités incluses)
250€ 625€ 125€
1000€

Statuts autre société par acte authentique (formalités incluses)
Sur devis Sur devis Sur devis Sur devis

Assistance, conseils et accompagnement dans la création de votre société- formalités et factures à votre charge
500€
100€ 600€

Création société avec apport de fonds de commerce : ajouter coût création de société + vente de fonds de commerce

Modification de société
Prorogation du durée
725€ 400€
80€
1.205€

Assistance, conseils et accompagnement pour la prorogation de votre société (formalités et factures à votre charge)
0€ 250€
50€
300€

Changement de siège social (même RCS)
350€ 400€
80€
830€

Changement de siège social (autre RCS)
500€ 400€
80€
930€

Assistance, conseils et accompagnement pour le changement de siège de votre société (formalités et factures à votre charge)
0€ 250€
50€
300€

Cession de parts sociales
Sur devis Sur devis
Sur devis
Sur devis
Fusion/absorption
Sur devis Sur devis
Sur devis

Sur devis
 Secrétariat des sociétés
 Convocation assemblée générale 200€/heure
 40€
 240€/heure
 Tenue d'assemblée, rédaction des documents
 200€/heure 40€
 240€/heure
 Augmentation de capital
 Sur devis Sur devis
 Sur devis
 Réduction de capital Sur devis
 Sur devis
 Sur devis
 Sur devis
 Dépôt des comptes Sur devis
 Sur devis
 Sur devis
 Sur devis
 Modification du fichier immobilier en cas de modification
 de la personne morale
 40€ 200€ 40€ 280€
 Engagement collectif de conservation de titres(Pacte
 DUTREIL)* Sur devis Sur devis
 Sur devis
 Sur devis
 Fonds de commerce/artisanal
 Vente de fonds de commerce/artisanal
 1000€
 2,25% du prix de
 cession avec un
 minimum de 1.500€
 300€
 2,25% du prix de
 cession avec
 minimum de 1.800€
 Mission séquestre
 0€
 150€+ 0,5% du montant
 Min.30€
 Min.180€
 Gestion des oppositions et paiement
 0€
 75€ par opposition
 15€/opposition
 90€/opposition
 Location commerciale
 Bail commercial 0€ 1 mois de loyer 80€ A définir
 avec
 avec un minimum minimum de 580€ de 500€
 Location gérance/conclusion/résiliation Prévoir
 coût au 1 mois de loyer 80€ A définir avec

R.C.S. et J.A.L.- sur avec un minimum minimum de
580€
devisde 500€
Secrétariat en matière de bail commercial-
correspondance entre les 0 208,33€/acte 41,67€
250€/acte
parties- demande en révision, renouvellement...
S.E.L.A.R.L."Frédéric PEITAVY Notaire" titulaire d'un
Office Notarial, au capital de 1.000 EUR - R.C.S. BEZIERS
n°510 441 975